



PROTECTION D'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE FLEXIBLE

SOLUTION 10, SOLUTION 15, SOLUTION 20,
SOLUTION 25 ET SOLUTION 30

Optez pour la tranquillité d'esprit et des primes nivelées pendant 10, 15, 20, 25 ou 30 ans

Obtenez la protection dont vous avez besoin à moindre coût. Protégez votre famille au moyen d'une protection à court ou à long terme qui pourrait l'aider à compenser le revenu familial et à payer les dettes et les derniers frais. Voyez comment le renouvellement des primes de Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 de l'Empire Vie fonctionne dans le cas d'une personne assurée de 46 ans.

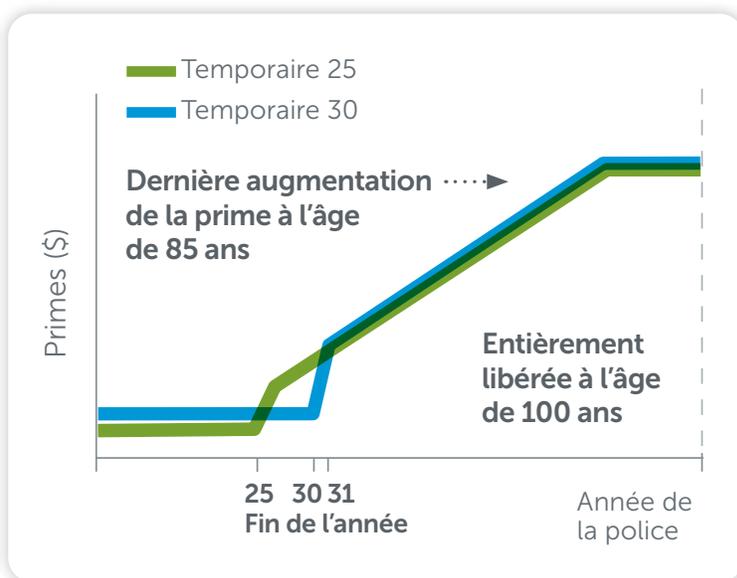
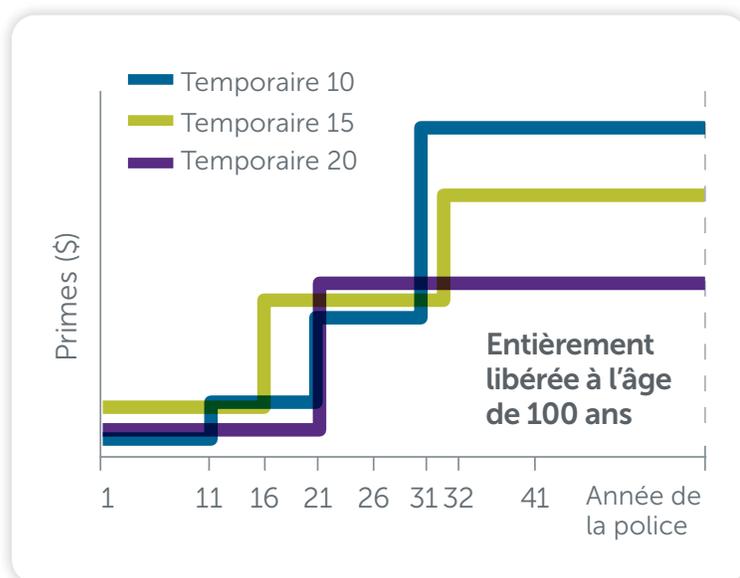
Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Prime au renouvellement

Solution 10^{MD}	Les taux de primes augmentent tous les 10 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 75 ans.
Solution 15^{MC}	Les taux de primes augmentent tous les 15 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 70 ans.
Solution 20^{MD}	Les taux de primes augmentent tous les 20 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 65 ans.
Solution 25^{MC}	Les primes demeurent inchangées pendant les 25 premières années. À compter de la 26 ^e année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans, puis demeurent nivelées.
Solution 30^{MD}	Les primes demeurent inchangées pendant les 30 premières années. À compter de la 31 ^e année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans, puis demeurent nivelées.



Les graphiques représentent une personne assurée avec un âge à l'établissement de 46 ans.

➤ Pour obtenir plus d'information sur la façon d'ajouter ces produits d'assurance vie temporaire Solution à votre protection, communiquez avec votre conseiller ou votre conseillère en sécurité financière ou visitez le empire.ca.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MC/MD} Marque de commerce et marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

INS-1945-FR-02/23

